



**DECISION N°2020-125**  
**relative à la composition du comité d'experts spécialisé**  
**"CES Valeurs sanitaires de référence"**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2020-2.03 du 25 juin 2020 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 16 juin 2020.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé "Valeurs sanitaire de référence" de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de 3 ans :

Monsieur MICHIELS Fabrice, président  
Madame MAITRE Anne, vice-présidente  
Monsieur BELZUNCES Luc  
Madame BISSON Michèle  
Madame BOTINEAU Celine  
Madame CHEVALIER Anne  
Monsieur CLINARD François  
Madame EL GHISSASSI Fatiha  
Monsieur EMOND Claude  
Monsieur GARNIER Robert  
Madame HOET Perrine  
Monsieur HOGVEEN Kevin  
Madame IWATSUBO Yuriko  
Monsieur LIRUSSI Frédéric  
Monsieur MULTIGNER Luc  
Madame NIKOLOVA-PAVAGEAU Nadia  
Monsieur OURY Benoît  
Monsieur SCHROEDER Henri  
Monsieur SORG Olivier  
Monsieur THIREAU Jérôme  
Madame WENDREMAIRE Maeva

.../...

**Article 2** : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 30 juin 2020

**Dr Roger GENET**